

101ème ANNÉE. LA GAZETTE DE JOLIEETTE. PARAIT TOUS LES MARDI ET VENDREDI. ABONNEMENTS. UN AN. \$2.50. Canada (en br.) 3.00. États-Unis (en br.) 2.50. Les frais de poste ne sont pas compris dans les deux cas.

# LA GAZETTE DE JOLIEETTE

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

TARIF DES ANNONCES. Promettre insertion par ligne... 50 c. Chaque insertion... 25 c. Les annonces de longue durée... 10 c. par ligne. Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute erreur commise... etc. n'est pas responsable.

### CARTES D'AFFAIRES.

#### AVOCATS.

**A. FOUNTAINE**, Avocat, Rue Notre-Dame, Joliette.  
**MARTEL & BEAUPRE**, Avocats, Bureaux: Bloc Fisk, No. 3 et 4, Joliette.  
MM. Martel & Beaupre suivront les Cours du District de Joliette.  
J. MARTEL. J. BEAUPRE.  
**BABY, McCONVILLE & McCONVILLE**, Avocats, Coin des Rues St. Viateur, et Ste. Marie, Joliette.  
MM. Baby, McConville & McConville suivront les Circonscriptions de Joliette, Berthier et L'Assomption.  
**ED. TRUESDELL**, Avocat, rue Notre-Dame, Joliette.  
Ed. T. suivra les Circonscriptions de Montcalm et de L'Assomption.  
**C. P. CHARLAND**, Avocat, Bureau: Fisk's Block—Porte No. 1, Joliette.  
M. Charland suivra les Circonscriptions de Montcalm, Berthier et L'Assomption.

#### NOTAIRES.

**VEZINA & DESORMIERS**, Notaires publics, Bureau rue Mansseau, Joliette.  
**J. S. RIVEST**, Notaire, Coin des Rues du Portage et St. Pierre, L'Assomption.  
**J. B. CHEVIGNY**, Notaire, Bureau chez L. Desaulniers, Notaire, Joliette.  
**J. O. LEBLANC**, Notaire, Joliette—Bureau: Bâtisse du bureau d'Enregistrement du Comté de Joliette, Avril 1874.

#### HUISSIERS.

**A. B. DESY**, Huissier de la Cour Supérieure et de la Cour d'Appel, et Enquêteur licencié, Joliette.  
**NARCISSE MARTEL**, Huissier de la Cour Supérieure, Joliette.  
**L. S. LIPPE**, Huissier, St. Ambrose.  
**J. B. DESMARAIS**, Huissier, Bureau Rue de Lanaudière, Joliette.  
**B. PERRAULT**, Huissier de la Cour Supérieure, rue Mansseau, Joliette.



**AUGMENTATION DE STOCK ET Reduction de Prix.**

Le sous-signe, tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'accueil qu'elles lui ont donné, a le plaisir d'annoncer au public qu'il a considérablement augmenté son stock de *Machines à Coudre* et réduit ses prix au plus bas point. Voici la liste des prix des *Moulinets à Coudre* qu'il a constamment en magasin: *Wester* 2 piastres, *Singers de Famille* de 30 à 45 piastres, *Singers de New-York* de 45 à 50 piastres, *Wheeler et Wilson* de 40 à 45 piastres, *Home* 50 piastres, *Belgravia* 30 piastres; toutes ces Machines à l'exception des *Wester* sont de première classe et garanties.

Il tiendra aussi des **HARMONIUMS, PIANOS, ORGUES,** etc., etc.  
Il annonce aussi au public, et spécialement au clergé et aux Communautés Religieuses qu'ils pourront se procurer, à son établissement des *Pianos*, de la *Martin*, de *Hammerson*, et des *Harmoniums* et *Orgues* de *Messon* et *Hemit*.  
E. L. D. est le seul agent pour la vente de ces instruments dans le comté de Joliette.  
Le public est respectueusement invité à venir examiner son stock et l'assister des avantages qui lui sont offerts.  
**F. L. DEQUIRE**  
Maison GORDIN.  
Rue Notre-Dame—JOLIEETTE.  
Joliette, 14 Avril 1874.

### HOTEL JOLIEETTE UN SUR DIX ! Feuilleton !

**EUSEBE BEAUDRY**  
NO. 77, RUE ST. PAUL,  
Pres de l'Eglise Bonsecours  
MONTREAL.

**ASSUREZ-VOUS CONTRE LES ACCIDENTS**  
En prenant une **POLICE ANNUELLE** DANS LA "CITOYENNE" COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA.

AVIS Public CONCERNANT LE CADASTRE DE LA PAROISSE DE ST. CHARLES BORROMEE

Dans le but de faciliter la correction de toute erreur qui aurait pu se glisser dans les opérations de Cadastre de la paroisse de St. Charles Borromée, dans les comtés et district de Joliette, préalablement à l'examen de rigueur qui devra se faire au Bureau du Registre, durant les deux années qui suivront la date de la proclamation de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de cette Province. AVIS est par le présent, donné à toutes personnes intéressées, que les plans et livres de renvoi de la paroisse de St. Charles Borromée, sont maintenant terminés et que ces documents resteront au Bureau du Cadastre, en la ville susdite, Place La Vallée, jusqu'au AVOÛT-SIX d'août prochain, sous la supervision de tous ceux qui désignent à vérifier l'exactitude de la désignation de leurs propriétés.

M. CREPEAU, Directeur Du Cadastre. Joliette, 25 Juillet 1875.

**COMPAGNIE DE NAVIGATION "CHAMBLY & MONTREAL"**

Le bateau à vapeur "Cultivateur" capitaine NAPOLEON COLLEBITE, touchera à Lanaudière tous les LUNDIS matin à six heures et le JEUDIS matin à cinq heures pour Montreal, arrêtant à Contrecoeur et à Verchères; et laissera Montreal tous les MARDI et VENDREDI à deux heures P.M. pour les ports ci-dessus et ceux de la Rivière Chamblé.

**PRIX DU PASSAGE :**  
De Lanaudière à Montreal chambre, un repas inclus \$0 75  
De Lanaudière à Montreal, sans repas 0 50  
De Lanaudière à Montreal, Pont 0 25  
Par Ordre

**PIERRE GORMIER**, Agent général. Joliette, le 17 juillet 1875. Des Tickets de passage seront vendus par M. J. E. REINAUD, époux.

**CHARLES LEVESQUE, V. S. MEDECIN VETERINAIRE**

Gradué du Collège Vétérinaire de Montreal.

SERA à JOLIEETTE tous les SAMEDIS, entre neuf heures, A. M., et 4 heures P. M., pour donner des consultations sur toutes sortes de maladies affectant les animaux.

**BUREAU : chez A. EL DUGAS**  
HOTELIER DE JOLIEETTE.  
EN FACE DU MARCHE.

**Mlle. Lea Manseau**  
Se charge de confectionner toutes les **HARDES D'HOMMES** SUR MESURE

**Chez M. B. Tremblay—JOLIEETTE**  
Les Prix sont très réduits.  
Joliette, 2 Juin 1875.

**A Vendre.**  
UN EMPLACEMENT, contenant trois arpents de terre en superficie situés à Lanaudière, à une demi-lieue plus haut que l'église, sur la rive droite de la Rivière St. Charles, et à une lieue de la ville de Joliette, et à une lieue de la ville de Joliette, et à une lieue de la ville de Joliette.

**A Vendre.**  
UN EMPLACEMENT, contenant trois arpents de terre en superficie situés à Lanaudière, à une demi-lieue plus haut que l'église, sur la rive droite de la Rivière St. Charles, et à une lieue de la ville de Joliette, et à une lieue de la ville de Joliette.

### MEMOIRES D'UN NOTAIRE. DEUXIEME PARTIE.

LE SANG INNOCENT. (Suite.)  
—Dites tout; je veux tout savoir! s'écria M. de Bouillé d'un ton qui n'admettait pas de résistance.  
—Eh bien! ce Drouet, ce maître de poste qui a couru de Sainte-Menuechould à Varennes pour faire arrêter le roi, n'a pas réussi tout de suite à convaincre le procureur-syndic; il y avait doute d'abord sur l'identité des personnes royales... et alors, pour preuve de ce qu'il affirmait, ce misérable a dit que le roi lui avait été désigné par un des cavaliers qui accompagnaient les voitures depuis Châlons.

—Et ce cavalier, quel est-il? demanda M. de Bouillé avec un sourd frémissement.  
—Sans mot dire et en baissant la tête en signe d'affliction, M. de Goguelas montra la main d'Elzéar de Varni.  
M. de Bouillé piqua des deux, et en quelques bonds de son cheval, il fut aux côtés d'Elzéar.  
—Vous! s'écria-t-il en levant l'épée sur lui... Oui... mais ce n'est pas un rêve, c'est le jeune Elzéar de Varni, le fils du vicomte de Varni!... Voyons, monsieur, parlez, dites un mot, justifiez-vous; parlez; ou je vous tue.

Elzéar se taisait.  
—Mais j'y pense, dit M. de Bouillé qui, surmontant ce premier accès de colère, reprit peu à peu le fil de ses idées... c'est le père de ce beau cavalier, c'est M. de Varni lui-même qui s'était chargé, cette nuit, de venir m'avertir, et qui a mis sept heures pour un trajet qui en demandait deux... Ah! c'est bien! pour suivre avec un ricanement sinistre, le père et le fils sont dignes l'un de l'autre, et j'ai eu la main heureuse dans le choix de mes complices!

Le vicomte de Varni souffrait toutes les tortures de l'enfer; mais comment se justifier? Quelle preuve donner de son innocence, de celle de son fils? Drouet n'était plus là; personne ne pouvait prouver qu'il avait menti... Ces accidents, ces obstacles qui avaient fait perdre au vicomte trois heures dans la forêt de Dan, comment en parler en face de ces résultats terribles, et devant ces hommes irrités?  
M. de Varni regardait son fils, espérant qu'une parole de salut, une parole décisive sortirait de sa bouche; mais en vain. Une pâleur de mort couvrait son front; une sorte d'hébétément terrible se lisait dans son regard; nous l'avons dit, Elzéar était foudroyé.

—Mais parlez-vous, l'un ou l'autre? reprit M. de Bouillé, dont la colère ne connaissait plus de bornes: vous que Sa Majesté Marie-Antoinette avait désigné elle-même... vous que je suis allé chercher dans votre obscurité pour vous associer à la plus noble tâche qui puisse échoir à des gentilshommes; vous qui rendez la perdition pour la bonté, l'ingratitude pour le bienfait, qui êtes-vous donc? quel est le démon qui vous a jetés sur mon chemin? Ah! du moins, tant de méchanceté et de bassesse ne restera pas impuni!

Et il revint à Elzéar, dirigeant son épée sur sa poitrine. Elzéar ne bougea pas, seulement il ouvrit les bras et effaça les épaules, comme pour mieux recevoir le coup.  
—Non, dit alors M. de Bouillé, j'ai honte de frapper un homme sans défense. Quel que soit le fil mystérieux qui vous ait guidé, fatalité ou crime, partez, fuyez, disparaissez de devant mes regards; seulement, comme il faut que chacun porte le poids de ses œuvres, comme aucun usage ne doit rester sur un événement qui détruit une monarchie et bouleverse la destinée d'un peuple, ma mémoire retiendra vos noms exécrables; l'histoire saura que c'est vous, et vous seuls, qui m'avez empêché de sauver la famille royale... Messieurs de Varni, des ce moment vous êtes déshonorés!

Le jeune homme arriva ensuite à Dominique Ermel; celui-ci le contempla avec une indicible expression de douleur et de tendresse; il lui prit la main, la couvrit de baisers et de larmes, et refaisant le pistolet:  
—Oh! monsieur Elzéar, j'espérais que vous ne me le demanderiez pas!  
—Il ne restait plus que Claude, Au moment où Elzéar s'approcha de lui, un observateur attentif eût pu lire, sur cette figure impassible et une incroyable expression de joie et de haine satanique; mais cette expression s'éleva rapidement, et il répondit avec un air de respectueuse affliction:  
—Veuillez me parler, monsieur! c'est la première fois que je vous aurai desobéi.  
—Vous le voyez bien, il n'y a que vous! s'écria Elzéar en se tournant de nouveau vers son père.  
M. de Varni resta immobile.  
—Si vous me refusez encore, je me tue, lui dit bas Elzéar; nous sommes déshonorés dans ce monde, et je serai damné dans l'autre.

La main de M. de Varni touchait le pistolet; mais il ne le prenait pas.  
—Vous pensez bien, monsieur, reprit son fils, que ce n'est pas en un moment comme celui-ci qu'on recule devant une résolution comme la mienne, choisissez; je vous donne cinq minutes, pendant lesquelles je vais me recueillir et prier Dieu.  
Elzéar tira sa montre, puis il se mit à genoux; le pistolet était toujours entre ses mains, mais à portée de la main de son père.  
La prière fut courte et fervente: *Le roi, la reine, Adrienne, Raymond, ma mère!* Ils furent les seuls mots que le vicomte entendit.  
Tous les assistants frémissaient d'épouvante; tous les yeux étaient fixés sur ces deux hommes.  
Elzéar se releva:—Les cinq minutes sont écoulées, dit-il; mon père j'attends.  
M. de Varni prit le pistolet; un cri à demi étouffé s'échappa de toutes les poitrines.  
—Vive le roi! s'écria le jeune homme pendant que son père armait la détente.  
—Vive le roi! répéta le vicomte; et en même temps le coup partit. Elzéar tomba baigné dans son sang; la balle avait pénétré en pleine poitrine; il était mort.  
—Vous tous qui êtes ici, s'écria M. de Varni tenant encore dans ses mains le pistolet fumant; vous tous qui êtes ici, vous êtes témoins que je viens de racheter mon honneur; êtes-vous contents de la rançon?  
Personne ne répondit; M. de Varni s'adressant alors à M. de Bouillé:  
—Monsieur le marquis, lui dit-il en montrant le corps d'Elzéar, puis-je espérer que ce sang suffira pour effacer mon nom de la page déshonorante ou vous vouliez l'inscrire?  
—Oui, répondit le marquis, mais vous me faites horreur; je vous promets de vous oublier; ni vous ni votre malheureux fils n'aurez existé pour moi; ni lui ni vous n'existerez dans l'histoire des événements de cette nuit; c'est là ce que vous voulez, n'est-ce pas?  
—Oui.

Sans mot dire, Elzéar alla à M. de Goguelas, et il lui adressa le même geste, la même silencieuse prière.

—Non, répondit M. de Goguelas, je suis un bourgeois, je ne suis pas un bourreau.  
Elzéar passa successivement devant chacun des officiers qui formaient la petite troupe, et il n'en obtint que des réponses analogues.  
Le jeune homme arriva ensuite à Dominique Ermel; celui-ci le contempla avec une indicible expression de douleur et de tendresse; il lui prit la main, la couvrit de baisers et de larmes, et refaisant le pistolet:  
—Oh! monsieur Elzéar, j'espérais que vous ne me le demanderiez pas!  
—Il ne restait plus que Claude, Au moment où Elzéar s'approcha de lui, un observateur attentif eût pu lire, sur cette figure impassible et une incroyable expression de joie et de haine satanique; mais cette expression s'éleva rapidement, et il répondit avec un air de respectueuse affliction:  
—Veuillez me parler, monsieur! c'est la première fois que je vous aurai desobéi.  
—Vous le voyez bien, il n'y a que vous! s'écria Elzéar en se tournant de nouveau vers son père.  
M. de Varni resta immobile.  
—Si vous me refusez encore, je me tue, lui dit bas Elzéar; nous sommes déshonorés dans ce monde, et je serai damné dans l'autre.

La main de M. de Varni touchait le pistolet; mais il ne le prenait pas.  
—Vous pensez bien, monsieur, reprit son fils, que ce n'est pas en un moment comme celui-ci qu'on recule devant une résolution comme la mienne, choisissez; je vous donne cinq minutes, pendant lesquelles je vais me recueillir et prier Dieu.  
Elzéar tira sa montre, puis il se mit à genoux; le pistolet était toujours entre ses mains, mais à portée de la main de son père.  
La prière fut courte et fervente: *Le roi, la reine, Adrienne, Raymond, ma mère!* Ils furent les seuls mots que le vicomte entendit.  
Tous les assistants frémissaient d'épouvante; tous les yeux étaient fixés sur ces deux hommes.  
Elzéar se releva:—Les cinq minutes sont écoulées, dit-il; mon père j'attends.  
M. de Varni prit le pistolet; un cri à demi étouffé s'échappa de toutes les poitrines.  
—Vive le roi! s'écria le jeune homme pendant que son père armait la détente.  
—Vive le roi! répéta le vicomte; et en même temps le coup partit. Elzéar tomba baigné dans son sang; la balle avait pénétré en pleine poitrine; il était mort.  
—Vous tous qui êtes ici, s'écria M. de Varni tenant encore dans ses mains le pistolet fumant; vous tous qui êtes ici, vous êtes témoins que je viens de racheter mon honneur; êtes-vous contents de la rançon?  
Personne ne répondit; M. de Varni s'adressant alors à M. de Bouillé:  
—Monsieur le marquis, lui dit-il en montrant le corps d'Elzéar, puis-je espérer que ce sang suffira pour effacer mon nom de la page déshonorante ou vous vouliez l'inscrire?  
—Oui, répondit le marquis, mais vous me faites horreur; je vous promets de vous oublier; ni vous ni votre malheureux fils n'aurez existé pour moi; ni lui ni vous n'existerez dans l'histoire des événements de cette nuit; c'est là ce que vous voulez, n'est-ce pas?  
—Oui.

En ce moment, Elzéar se retourna vers eux; le feu de la fièvre brillait dans son regard.  
—Messieurs, leur dit-il, d'horribles promesses m'accablent; je ne m'abaisserai point à les discuter. Avoir vu le roi et la reine arrêtés devant moi, et ne pouvoir rien pour leur salut, c'est déjà assez pour que je veuille mourir. Mon père et moi, sommes nous le poids d'une fatalité que nous n'avons en ce moment ni l'espérance ni le temps de vaincre. Je viens de demander à M. de Varni le seul service que je puis attendre désormais de ceux qui m'aiment; je l'ai prié de me tuer, il refuse; quel est celui de vous qui veut le remplacer?

En disant ces mots, l'attitude d'Elzéar était si noble, tant de franchise et de courage brillait sur son visage, que les officiers se sentirent émus, et qu'un sorte de vague admiration succéda chez eux à l'étonnement et à la colère.  
Elzéar alla d'abord à M. de Bouillé et lui tendit le pistolet.  
—Non, lui dit le général, vous ne forcez pas de moi un meurtrier. Innocent, votre mort serait un crime; coupable, votre sang ne saurait.

—Non, dit alors M. de Bouillé, j'ai honte de frapper un homme sans défense. Quel que soit le fil mystérieux qui vous ait guidé, fatalité ou crime, partez, fuyez, disparaissez de devant mes regards; seulement, comme il faut que chacun porte le poids de ses œuvres, comme aucun usage ne doit rester sur un événement qui détruit une monarchie et bouleverse la destinée d'un peuple, ma mémoire retiendra vos noms exécrables; l'histoire saura que c'est vous, et vous seuls, qui m'avez empêché de sauver la famille royale... Messieurs de Varni, des ce moment vous êtes déshonorés!

Le jeune homme arriva ensuite à Dominique Ermel; celui-ci le contempla avec une indicible expression de douleur et de tendresse; il lui prit la main, la couvrit de baisers et de larmes, et refaisant le pistolet:  
—Oh! monsieur Elzéar, j'espérais que vous ne me le demanderiez pas!  
—Il ne restait plus que Claude, Au moment où Elzéar s'approcha de lui, un observateur attentif eût pu lire, sur cette figure impassible et une incroyable expression de joie et de haine satanique; mais cette expression s'éleva rapidement, et il répondit avec un air de respectueuse affliction:  
—Veuillez me parler, monsieur! c'est la première fois que je vous aurai desobéi.  
—Vous le voyez bien, il n'y a que vous! s'écria Elzéar en se tournant de nouveau vers son père.  
M. de Varni resta immobile.  
—Si vous me refusez encore, je me tue, lui dit bas Elzéar; nous sommes déshonorés dans ce monde, et je serai damné dans l'autre.

La main de M. de Varni touchait le pistolet; mais il ne le prenait pas.  
—Vous pensez bien, monsieur, reprit son fils, que ce n'est pas en un moment comme celui-ci qu'on recule devant une résolution comme la mienne, choisissez; je vous donne cinq minutes, pendant lesquelles je vais me recueillir et prier Dieu.  
Elzéar tira sa montre, puis il se mit à genoux; le pistolet était toujours entre ses mains, mais à portée de la main de son père.  
La prière fut courte et fervente: *Le roi, la reine, Adrienne, Raymond, ma mère!* Ils furent les seuls mots que le vicomte entendit.  
Tous les assistants frémissaient d'épouvante; tous les yeux étaient fixés sur ces deux hommes.  
Elzéar se releva:—Les cinq minutes sont écoulées, dit-il; mon père j'attends.  
M. de Varni prit le pistolet; un cri à demi étouffé s'échappa de toutes les poitrines.  
—Vive le roi! s'écria le jeune homme pendant que son père armait la détente.  
—Vive le roi! répéta le vicomte; et en même temps le coup partit. Elzéar tomba baigné dans son sang; la balle avait pénétré en pleine poitrine; il était mort.  
—Vous tous qui êtes ici, s'écria M. de Varni tenant encore dans ses mains le pistolet fumant; vous tous qui êtes ici, vous êtes témoins que je viens de racheter mon honneur; êtes-vous contents de la rançon?  
Personne ne répondit; M. de Varni s'adressant alors à M. de Bouillé:  
—Monsieur le marquis, lui dit-il en montrant le corps d'Elzéar, puis-je espérer que ce sang suffira pour effacer mon nom de la page déshonorante ou vous vouliez l'inscrire?  
—Oui, répondit le marquis, mais vous me faites horreur; je vous promets de vous oublier; ni vous ni votre malheureux fils n'aurez existé pour moi; ni lui ni vous n'existerez dans l'histoire des événements de cette nuit; c'est là ce que vous voulez, n'est-ce pas?  
—Oui.

(A Continuer.)

JOUETTTE.

VENDREDI, 17 SEPTEMBRE 1875.

Nos lecteurs verront par la correspondance que nous publions plus bas, que le Dr. Lavallée, membre de ce comité ne veut laisser aucune occasion de défendre les intérêts des comités du Nord, que pourrait compromettre une décision imprudente du gouvernement, relativement au tracé du chemin de fer.

Voici cette correspondance :

M. le Rédacteur.

Un article éditorial de la Minerve, soigneusement élaboré, tout armé de chiffres et d'arguments, est venu nous apprendre, le 11 du courant, que le tracé de la Rive Nord, par Joliette, compte des ennemis puissants, non seulement à l'Assomption, mais encore au fauteuil éditorial du journal.

Je ne puis m'empêcher d'exprimer tout le regret que j'éprouve, en lisant ce travail destiné à appuyer les prétentions de l'Assomption, contre celles de Joliette.

Puisque la Minerve (c'est elle-même qui le déclare) avait jusqu'ici refusé d'ouvrir ses colonnes aux différentes communications qui lui ont été adressées, parce qu'elle n'aurait créé une discussion sans fin entre les localités rurales, je ne puis m'empêcher de lui adresser mes félicitations pour avoir, en publiant cet article, fait un pas de plus vers la balance contre nous.

Je n'ai pas à discuter l'opportunité ou la sagesse d'une pareille conduite, je laisse au public désintéressé le soin de juger et de tirer les conclusions.

Ce n'est peut-être pas le temps de venir discuter les droits de Joliette au tracé de la Rive Nord, mais je soutiens hautement que cette localité offre des avantages qu'il n'est venu à l'idée de personne de comparer à ceux de l'Assomption.

J'arrive à dire qu'à la Minerve on veut bien descendre jusqu'à reconnaître, avec trop de timidité peut-être, que Joliette est un centre plus considérable que l'Assomption.

Nous savons, d'ailleurs, que Joliette possède de riches pouvoirs d'eau. Il me sera permis d'ajouter que ces pouvoirs d'eau peuvent mettre en opération une foule d'usines et de manufactures, et qu'on pourrait difficilement trouver, sur toute la Rive Nord, une force motrice supérieure à celle que donne la Rivière l'Assomption, en passant à Joliette.

La Minerve fait erreur, involontairement, je crois, quand signalant Joliette comme le foyer d'une forte population agricole, elle écrit que le samedi amène à son marché deux ou trois cents voitures.

Il aurait fallu dire, pour être dans la vérité, sept ou huit cents voitures. Il serait intéressant de mettre en regard, pour la comparaison, le montant d'affaires qui se fait à l'Assomption et à Joliette.

Comme je n'ai pas de chiffres officiels sous la main, ce que le commerce de Joliette pourra me fournir en temps et lieu, je me contenterai d'affirmer que Joliette fait des affaires qui placent cette localité pleine d'avenir, après les grandes cités de Montréal et de Québec, sur la Rive Nord.

Si donc le tracé de la Rive Nord passe à Joliette, on ne peut invoquer contre nous, le prétendu argument de l'intérêt commercial, puisque Joliette fait un commerce qui fait l'étonnement de l'étranger.

Au reste, le rapport des ingénieurs MM. Bemister & Slater, qui ont fait le tracé par Joliette et Terrebonne, établit, en sus des avantages du tracé lui-même, que la différence dans le coût serait de \$268,000, en faveur de Joliette, par le tracé de Joliette et Terrebonne.

Ces chiffres sont pleins d'éloquence, et tant qu'on n'en aura pas établi l'inexactitude, je dis que le gouvernement assumerait une position bien imprudente, s'il ne tenait pas compte des droits que possèdent les Comités de Joliette et Montréal au tracé de la Rive Nord.

De plus, quels sont donc les autres Comités du Nord qui, aux différentes phases par lesquelles a passé l'entre-prise, ont généralement pris en mains leur propre cause et n'ont pas craint de faire des dépenses considérables pour éclairer le gouvernement et attirer en même temps l'attention des grandes villes sur les avantages que leur conférerait le tracé par Joliette.

Je ne crains pas de dire que la conduite énergique et entreprenante tenue par ces deux Comités ne peut manquer de leur avoir gagné la sympathie publique.

Je ne discuterai pas les chances de construction du chemin de fer. Les Laurentides pour la partie du chemin qu'on a fait miroiter à la Minerve aux yeux de Joliette et Montréal.

J'ai la plus grande sympathie pour cette entreprise au faveur de laquelle j'ai voté avec toute la chambre, je

crois. Poutrel qui lui a été accordé et que je n'ai pas d'objection à voir augmenter.

Je me contenterai de dire que la construction de cette ligne, quant à ce qui a trait à Joliette et Montréal ne m'apparaît encore que bien vaguement et dans un horizon trop reculé.

Ce n'est donc pas sur un chemin encore problématique que nous comptons, mais nous voulons comme les autres Comités de la Rive Nord, avoir notre quote-part de l'avancement et de la prospérité que nous apportera la construction du chemin de fer du Nord.

Telles sont, M. le Rédacteur, les remarques que j'ai cru à propos de faire aujourd'hui en réponse à l'Éditorial de la Minerve du 11 du courant, me réservant de faire valoir ailleurs les droits des Comités du Nord.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Tout à vous.

DR. LAVALLÉE, M.P.P.

St. Félix de Valois, 13 Septembre 1875.

P. S. — Reproduction demandée à la Minerve.

INFORMATIONS.

Dimanche, à Toronto, a eu lieu à la cathédrale la première et la dernière publication des bans du mariage du Maire de Montréal, M. le docteur Hingston, avec mademoiselle McDonald, fille du Lieutenant-Gouverneur de la province d'Ontario.

L'escompte autorisé sur les envois américains, est de 14 pour cent.

L'Écrite Press a reçu une dépêche de Philadelphie disant que la première partie de cricket qui a été jouée entre les onze joueurs des États-Unis et le même nombre de joueurs du Canada, a donné 110 en faveur des Canadiens.

Les Académiciens de Cavayet gémissent encore sous le poids de la plus cruelle oppression. On peut se faire une idée de la partialité avec laquelle se conduit la poursuite contre eux, par le fait que le grand Jury choisit pour leur procès un jury composé de six catholiques et de six protestants.

Ceci ne paraît pas si exorbitant si la population, du comté ou l'on a choisi les Jurés ne se composait des six septièmes de catholiques.

Le calme commence à se rétablir au sujet de l'affaire Guibord. Il paraît que l'entêtement a été ajourné à une époque indéterminée. Les autorités sont maintenant chargées de l'exécution du Décret. M. Doutré ayant retourné à la Cour l'ordre qu'il n'a pu remplir, à moins que l'Institut ne se désiste de ses prétentions ou demande un nouveau bref.

La lettre de Monseigneur de Montréal, que nous avons publiée, a produit un heureux effet. En cas d'une nouvelle tentative de la part des héritiers de Guibord, nous espérons que les catholiques se rendront aux ordres formels de Sa Grandeur en n'opposant aucune résistance à l'autorité civile ou militaire.

La soumission passive à la loi n'entraîne aucun sacrifice de principes, et d'ailleurs l'autorité religieuse possède ses moyens de défense que l'Etat ne saurait lui enlever. Le cimetière violé par ordre des tribunaux, la partie profane sera tout simplement interdite et redeviendra un terrain profane.

Quelques journaux protestants continuent encore à divaguer et à se mêler de ce qui ne les regarde aucunement. Il est assez comique de les voir trancher les questions théologiques les plus compliquées. Malgré tous leurs efforts pour achever d'irriter le sentiment religieux de la population et de faire éclater de nouvelles difficultés, nous espérons qu'ils ne réussiront pas et que les catholiques resteront calmes et soumis à la loi.

On croit que les brefs pour l'élection de Montréal-Ouest seront lancés immédiatement. Il est probable que le candidat libéral sera M. Workman. Le Herald annonce que M. Fred. MacKenzie a renoncé à se présenter de nouveau.

Les grils de Toronto avaient préparé une réception à l'hon. M. Crooks, le nouvel élu d'Oxford Sud. C'était une provocation directe aux sentiments de la population de la capitale provinciale, qui a repoussé M. Crooks l'hiver dernier. Au lieu d'acclamer le trésorier, la foule s'est mise à le siffler. Une estrade qu'on avait élevée devant sa demeure a été renversée, et il a été impossible aux orateurs venus à l'occasion pour se faire entendre. C'est une preuve de l'impopularité du gouvernement Mowat à Toronto.

C'est mardi, le 21 courant, que s'ouvre l'Exposition Provinciale d'Ontario. Rien n'a été épargné pour faire de cette exposition une des plus belles qui aient eu lieu jusqu'ici. Un grand nombre d'exposants de la Province de Québec vont y envoyer les produits de leur industrie.

On dirait que la loi passée en faveur des militaires de 1812 a eu pour effet de hâter la mort de ces survivants d'une époque glorieuse. Les rangs se sont éclaircis d'une manière extraordinaire depuis le printemps, et on compte pas moins de 67 vétérans qui sont morts dans le cours des derniers mois, avant d'avoir pu recevoir l'indemnité que leur avait voté le Parlement.—Minerve.

Le concours de tir de Wimbledon s'est terminé le 13. Il y a eu trente concurrents et la partie a été vivement contestée.

Aux dernières nouvelles c'était J. J. Masson de Hamilton qui avait le plus grand nombre de points. Il est rumored que c'est la dernière fois que le gouvernement accorde un octroi à l'association de tir.

M. Beaupré du Bien Public a quitté Montréal pour aller prendre la rédaction d'un journal à Boston.

La rentrée des élèves au collège Joliette a eu lieu hier et le nombre de ceux qui y sont actuellement s'élève à près de deux cents.

Le convent des Sœurs de la Congrégation ouvre ses portes aujourd'hui, et l'on s'attend qu'il sera beaucoup encouragé. L'on y enseigne toutes les branches, et la capacité des hommes sœurs qui ont la direction de cette maison est bien connue du public.

On écrit de Clifton, 8 septembre : Cette après-midi, à 3.45 heures, un nommé Jones, venant de New-York, en route pour le Kansas, s'est précipité de la tête des chutes américaines, entre Goot Island et Prospect Park. On fit, mais vainement, plusieurs tentatives de le sauver, mais il fut entraîné dans les chutes. Le défunt était âgé de 54 ans, et se promenait avec sa sœur et son beau frère. Il leur dit tout à coup adieu et sauta dans les rapides. On ne peut expliquer cet acte de désespoir. Le corps n'a pas encore été retrouvé.

LETTE PASTORALE.

DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL CONCERNANT LA SÉPULTURE ECCLÉSIASTIQUE DEMANDÉE POUR UN CATHOLIQUE INFORTUNÉ, MORT DANS LA DISGRACE DE L'ÉGLISE.

La lettre suivante a été lue dimanche à la Cathédrale de Montréal : Ignace Bourget, par la grâce de Dieu et du St. Siège Apostolique, Evêque de Montréal, etc.

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur.

C'est pour nous, N. T. C. F., un besoin comme un devoir, d'élever aujourd'hui la voix, pour tâcher d'apaiser une certaine agitation qui s'est emparée des esprits et qui, en fermentant de jour en jour, pourrait bien nous amener quelque funeste catastrophe.

Nous n'avons pas à vous rappeler le fait lamentable qui vous a causé une douleur amère, car il est connu de chacun de vous ; et il s'est si fortement gravé dans vos mémoires, avec toutes ses malheureuses circonstances, qu'il se transmettra, sans doute, jusqu'à la dernière postérité.

Ce que nous allons vous en dire se réduit donc à une explication toute simple qui, nous l'espérons, suffira pour apaiser vos craintes et dissiper certains préjugés, au moyen desquels on cherche à exciter de mauvaises passions pour amener les uns contre les autres des citoyens, qui ont fidèlement rempli les devoirs qu'imposent la religion et la patrie pour maintenir la paix publique et vivre tranquillement au sein de leur famille.

Car, ce qui vous a soulevés en si grand nombre, c'est la crainte que votre cimetière, que vous vénérez justement comme un lieu saint, ne fût profané par la sépulture d'un homme mort dans la disgrâce et sous l'anathème de l'Église.

Cette nouvelle a alarmé avec raison le sentiment religieux de la population catholique et a révolté les masses ; et voilà pourquoi l'on s'est cru obligé à une démonstration publique mais paisible, pour empêcher la profanation d'un lieu sacré où reposent en paix nos religieux ancêtres, en attendant le grand jour de la résurrection.

Par cette démonstration spontanée et que votre cœur seul vous avait inspirée, vous avez cru témoigner de votre sentiment religieux pour le lieu saint que l'Église a béni pour qu'après votre décès, vos corps y soient déposés à côté de ceux de vos pères, pour attendre paisiblement le son de la terrible trompette, qui doit réveiller le genre humain du sommeil de la mort et faire sortir tous les hommes de la poussière du tombeau.

Nous avons dû, N. T. C. F., peser au poids du sanctuaire, la conviction religieuse qui nous attache au cimetière, comme à un lieu saint, à une terre bénite et à un champ sacré où

viennent se placer, les uns après les autres, les bons enfants de l'Église, pour y attendre l'arrivée du souverain Juge, pendant que leurs cœurs se mêlent à celles des saints, qui, comme eux, ont vécu et sont morts dans la paix de l'Église.

Nous avons dû, en même temps, admirer la conduite calme et modérée que vous avez tenue dans un moment où tout pouvait faire craindre que l'on n'en vint aux mains et qu'il n'y eût du sang répandu ; ce qui n'aurait pu être considéré par tous les pères que comme un très grand malheur.

Pour notre part, nous aurions regretté souverainement ce conflit malheureux pour beaucoup de raisons qu'il vous est facile, N. T. C. F., de deviner et d'apprécier. Qu'il nous suffise de vous faire remarquer que cette effusion de sang aurait été une nouvelle profanation du lieu saint ; quoique nous eussions pris des mesures, autant du moins qu'il était en nous, pour éviter ce malheur.

Mais si d'un côté, nous avions ménagé toutes choses pour que la paix publique ne fût pas troublée, d'un autre côté nous nous étions occupé du moyen de prendre pour l'honneur de la sainte Église ne fût pas profané. Ce moyen était de déclarer en vertu de la puissance divine que nous exerçons, au nom du pasteur des pasteurs, que le lieu où serait déposé le corps de cet enfant rebelle à l'Église, se trouverait fait séparé du reste du cimetière béni, pour n'être plus qu'un lieu profane.

Car, nous n'avons pas besoin de vous prouver ici que, dans l'acte solennel de notre consécration à Dieu, tout pouvoir nous a été donné de lier et de délier, de bénir et d'anathématiser, de consacrer des personnes, des lieux, des temples et de les interdire, de séparer du corps de l'Église des membres qui la trahissent et l'outragent, de livrer à Satan ceux qui ne sont plus considérés que comme des païens et des publicains, tant qu'ils ne viennent pas à Dieu par une sincère pénitence.

C'est sur ces principes incontestables et incontestés de cette divine autorité que, voulant maintenir dans l'Église, concernant la sépulture de ses enfants, et prévenir en même temps tout désordre pour l'avenir, nous déclarons, par la présente, afin que personne ne puisse prétexter cause d'ignorance, que le lieu du cimetière où serait enterré le corps de feu Joseph Guibord, si jamais dans la suite, il y est inhumé d'une manière quelconque, sera de fait, et demeurera ipso facto, interdit et séparé du reste de ce cimetière.

Telle est, N. T. C. F., la déclaration que nous avions à vous faire, pour que vous n'ayez pas à craindre que, dans le cas présent, votre cimetière puisse perdre sa bénédiction ou que, le droit sacré qu'à l'Église sur les lieux qu'elle sanctifie et béni puisse être sacrifié et foulé aux pieds. Il s'en suit qu'il ne saurait y avoir pour personne aucun prétexte de s'opposer par la violence à ce que le corps de ce frère infortuné soit déposé dans aucune partie quelconque du cimetière, puisque par la même cette partie se trouverait interdite et séparée du lieu saint.

Vous allez donc demeurer en paix, N. T. C. F., puisque vous allez continuer à jouir du bonheur d'avoir un cimetière béni comme par le passé. Souvenez-vous de ces mémorables paroles de St. Thomas archevêque de Canterbury, cet illustre martyr des libertés ecclésiastiques : « Il ne faut pas garder l'Église de Dieu comme un camp. Pour moi je mourrai de grand cœur pour l'Église de Dieu. » Tout le pavé de ce temple demeurera béni du sang de ce généreux athlète des principes catholiques qu'il avait défendus jusqu'au dernier soupir.

Vous le visiterez ce cimetière avec un respect toujours nouveau comme l'on doit toujours visiter une terre sainte et bénite, qui renferme les dépouilles mortelles de tant de personnes avec lesquelles on a été en communion de prières et avec lesquelles on espère l'union, dans le Ciel, pendant toute la bienheureuse éternité.

Vous parcourrez désormais, comme par le passé, ce champ sacré des morts qui vous rappelle tant de souvenirs attendrissants, et ce sera pour répéter avec un sentiment de foi et de pitié toujours nouveau : « Qu'elles reposent en paix ces âmes qui ont habité ces corps et qu'elles prient pour nous ! »

Vous n'entrerez jamais dans ce lieu vénérable sans aller vous prosterner au pied de la croix, qu'y a arborée l'Église pour en faire le plus bel ornement et pour être comme l'arbre de vie au milieu du paradis terrestre.

Vous ne manquerez pas, en visitant cette paroisse des morts érigée à l'extrémité des paroisses des vivants, d'aller vous agenouiller sur les tombes charries de vos parents et amis pour leur arroser de vos larmes et vous livrer à toutes les sérieuses réflexions qu'inspire la pensée des fins dernières, qui, selon l'Esprit Saint, est si salutaire qu'elle préserve du péché.

Mais en portant tristement vos regards sur la tombe de ce frère que la mort a enlevé de ce monde sans lui donner le temps de faire sa paix avec l'Église, qu'il avait si profondément affligé par sa désobéissance, vous ne pourrez vous empêcher de déplorer son malheureux sort. Pé-

nétrez d'une juste crainte, vous formez la généreuse résolution de ne rien faire qui puisse vous attirer un si terrible châtiement. Vous vous proposerez de toujours vivre en bons enfants de l'Église, afin de mériter d'avoir toujours Dieu pour père, et mourir dans le sein de cette Église catholique, apostolique et romaine, pour que vos corps reposent en paix dans le sein de la terre sainte, qui est l'image de la terre des vivants, où en corps et en âme nous nous trou- vons réunis pour béni l'Infinie miséricorde de notre Dieu, qui nous aura admis dans notre éternelle patrie.

Tels sont, N. T. C. F., les vœux sincères et ardents que Nous ne cessons de formons pour le bonheur temporel et éternel de chacun de vous, en implorant les secours de la Bienheureuse Vierge Marie, dont le Saint Nom fait tout notre force. Car c'est un nom puissant sous lequel il n'est pas permis de perdre courage. Maria, a nomen sub quo nomeni desparandum est. St. Aug.

Sera la présente lettre pastorale lue au prône de toutes les églises de cette ville et de la banlieue, dans les quelles se célèbre l'Office public, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre secrétaire, le huitième jour du mois de septembre mil huit cent soixante quinze.

IG., Ev. de Montréal.

J. O. PAAS, Châf. Secrétaire.

LE COMMERCE DE GRAIN EN ANGLETERRE.

L'Économist de Londres du 23 août, en parlant du commerce de grain, dit : « En Angleterre, les travaux de la récolte sont favorisés, par un beau temps et les prix sont faibles avec une tendance à la baisse. Les pluies et les tempêtes avaient fait des dommages trop considérables pour pouvoir être réparés par le beau temps subséquent.

Le rendement n'est donc pas des plus satisfaisants ; en Angleterre, surtout la récolte du blé sera inférieure en quantité et en qualité. L'orge, quoique en grande quantité, est de qualité inférieure.

En Écosse, le mauvais temps paraît avoir causé bien moins de dommages que dans le sud du Royaume. On est maintenant d'avis que la récolte en France sera considérablement au dessus de la moyenne.

En Autriche la récolte sera un peu au-dessus de la moyenne et en qualité et en quantité. L'Allemagne donnera une bonne récolte ordinaire. En Russie, il y aura un déficit considérable mais les prix sont encore incertains à Gressa et les exportations de ce port sont fort restreintes. »

FAITS DIVERS.

PRISON.—Il y a actuellement 454 prisonniers dans la prison de Montréal. Deux détenues sont mortes, samedi dernier : Elizabeth Duan qui avait été internée comme vagabonde, et Ellen Fry incarcérée pour sa propre surêté, comme atteinte d'aliénation mentale.

INHUMATIONS.—A Montréal la semaine dernière, il y a eu 93 enterrements dans le cimetière catholique et 13 dans le cimetière protestant.

TENTATIVE DE SUICIDE.—M. Winfield Buckley, de New-York, qui a essayé de se suicider, il y a quelques jours, sur les Remparts n'est pas mieux et on désespère de le sauver.

La balle n'a pu encore être extraite.

SUICIDES.—La ville de Toronto est en ce moment émue par un suicide, commis dans des circonstances pénibles, par un jeune homme de 18 ans appartenant à une des meilleures familles de la capitale provinciale. Ce jeune homme était fils d'un médecin de Toronto. Il s'est donné la mort en avalant la moitié d'une bouteille d'arsenic qu'il avait prise dans la pharmacie de son père. Il a survécu quelques heures, pendant lesquelles il a enduré des tortures atroces, à l'absorption de la drogue infernale, et il a avoué qu'il s'était suicidé à la suite de déceptions cruelles pour son ambition et ses rêves d'avenir.

A Brockville, un jeune homme de 15 ans, du nom de Flint, s'est brûlé la cervelle ce matin dans sa chambre. Il a écrit un billet à ses parents pour leur faire ses adieux et a ajouté à la fin : « Je deviens fou ! »

GRAND TRONC.—Les recettes du Grand Tronc, pour la semaine finissant le 14 août pour le transport des immigrants, s'élève à \$14,419, pour les malles et l'express \$1,438 et pour le transport de \$6,890 tonneaux de fret \$20,763, total \$37,621 contre \$40,982 dans la semaine correspondante de 1874.

Le nombre de patients traités à l'Hôpital Général pendant la dernière semaine était de 249, dont 234 catholiques et 58 protestants.

Le honneur le maire Hingston est parti, mardi, pour Toronto.

Pendant les courtes heures après-midi, deux jeunes gens se prirent de querelle. L'un d'eux a tiré un coup de revolver et la balle a traversé le rhin au de son adversaire au ras de la tête. Un des spectateurs lui tira ça son arme et il fut gardé à vue pendant le restant du spectacle. —Bien Public.

A Montréal dans la soirée de samedi dernier des voleurs se sont introduits dans le magasin de MM Eugent et Phelan, No. 152, rue St. Joseph et ont enlevé pour plusieurs centaines de piastres de marchandises.

Ils sont entrés dans la maison enfonçant la porte de la cave et ils ont pénétré dans le magasin, par un trou qu'ils ont pratiqué dans le plancher.

VOL CONSIDÉRABLE.—Il paraît certain que l'assistant comptable de la banque du Commerce, un jeune homme du 22 ans, du nom de Thomas Michels, s'est sauvé, samedi, à New York, en compagnie de son père, courtier, sur la rue St. François Xavier.

En comptant l'argent de la banque on s'est assuré, hier, qu'il manquait au delà de \$50,000.

La police s'est mise immédiatement à la chasse des fugitifs. — N. M.

AGE AVANCÉ.—La semaine dernière une veuve du nom de Marie Lussier, est morte à la Longue Pointe à l'âge avancé de cent cinq ans.

SUCCESSION.—Une puce, dit le Télégram du 29 Juillet, vient de piquer agréablement l'oreille d'un vieux et corpulent petit marin nommé Hiram Reed, demeurant à Spring Lake [Michigan]. Il y a 40 ans ce petit bon homme était un hardi marin de 26 ans, commandant la goélette Ontario d'Oswego (New York), qui naviguait entre ce port et celui d'Ontario en Canada.

Lors d'un voyage en juillet ou août 1831, le capitaine Reed avait deux passagers, un jeune Français, du nom de Golah, et sa femme. A cette époque il n'existait pas de bateaux pour les voyageurs. Un jour, à midi, le capitaine entendit le bruit d'un corps tombant à l'eau, et se tournant vivement il vit que c'était sa passagère qui venait de tomber par-dessus bord. Saissant l'extrémité d'une corde enroulée, dont l'autre bout était attaché à un chevillet, il s'élança à l'eau et sauva aisément la dame. Sa reconnaissance, non plus que celle de son mari, n'avait plus de bornes, et à Toronto ils s'efforcèrent vainement de faire accepter du capitaine un cadeau d'une montre d'or. Il ne consentit à recevoir qu'un demi aigle d'or.

Ces jours derniers, Hiram Reed a reçu une lettre du consul américain à Paris annonçant qu'un Français opulent vient de mourir, et que par une clause de son testament il laisse 50,000 francs à un Hiram Reed, qui était maître de la goélette Ontario pendant l'été de 1831, et qui a sauvé la vie de sa femme.

Des six hommes qui formaient, cet été, l'équipage de ce navire, M. Reed sait positivement que quatre sont morts ; l'un des deux autres était son frère, Asa Reed, et il ignore ce qu'est devenu le sixième. Il a fait demander des copies de ses papiers aux bureaux de la douane à Oswego et à Washington, et il espère pouvoir ainsi établir son identité et recueillir son legs.

PENSÉES.

J'ai vu des rois trainer leur orgueil à travers la misère des peuples dans des chars dorés. J'ai vu leurs sourires jeter un triste reflet sur les larmes et l'opprime.

J'ai vu les populations se presser autour d'eux, et des hommes venus de loin pour voir si la majesté qui entoure les rois les laisse semblables aux autres hommes.

J'ai entendu leur acclamations monter jusqu'au ciel, comme pour éveiller la jalousie de Dieu et des voix s'étonner de trouver en eux des hommes.

J'ai vu l'œil basement curieux du courtisan adorer avec anxiété leur regard, j'ai vu le flatteur retenir son souffle, de peur de paraître vivre devant eux et se prosterner comme un esclave devant leur parole.

Ceux qui sont petits se lèvent et se dressent sur leur pieds pour voir passer l'orgueil des grands, et ils reprochent à ceux-ci de se laisser éblouir par le faste de la grandeur !

Les pauvres aiment à repêcher leurs yeux du vain spectacle de la richesse, et ils s'étonnent que les riches se laissent éblouir par le faux éclat de leurs trésors !

J'ai vu mon cœur, et je me suis écrié : Mon Dieu, mon Dieu ! que les hommes sont vains dans leur culte ! et qu'ils se courbent bas quand il s'humilient !

CHARLES ST. FOI.

MARCHE DE JOLIETTE

Table listing market prices for various goods such as flour, sugar, and oil.

Avis de deménagement

GAUCHER & TELMOSSÉ IMPORTATEURS. Ont transporté leurs Magasins, dans les nouvelles bâtisses.

NOUVELLE AGENCE

Pierres Sepulcrales. En s'adressant au Soussigné à Joliette, on pourra se procurer sous un court délai...

NOUVEL ETABLISSEMENT

J. F. LANDRY TAILLEUR. COIN DES RUES ST. BARTHELEMY ET NOTRE DAME.

VENTE PAR LE SHERIF

DISTRICT DE JOLIETTE. L. M. Lajoie vs P. Beaudry. Une terre située en la paroisse de Ste. Julienne...

CHEVAUX A VENDRE

Les soussignés annoncent qu'ils ont un grand nombre de CHEVAUX à vendre.

On a besoin

A. St. Alphonse, d'une institution qualifiée pour enseigner l'Anglais et le Français.

PROVINCE DE QUEBEC

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. BONS ET FORÊTS.

AVIS

AVIS ont par le présent donné que conformément aux dispositions de l'art. 36 Vic. cap 9...

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

CONDITIONS DE LA VENTE

Les limites à bois ci-dessus décrites, suivant leur étendue donnée, plus ou moins, seront offertes en vente à une mise à prix à être déterminée le jour de la vente.

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Arrière New Richmond, 24 milles carrés. Limite Arrière Maria, No. 1 Est, 12 milles carrés.

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Arrière New Richmond, 24 milles carrés. Limite Arrière Maria, No. 1 Est, 12 milles carrés.

A Louer

UN EMPLACEMENT situé au coin des rues St. Pierre et Notre-Dame, contenant 137 x 90 pieds avec une maison de 62 pieds de front...

PROVINCE DE QUEBEC

CHAMBRE DU PARLEMENT Bills Privés. LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOI AUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres...

PROVINCE DE QUEBEC

CHAMBRE DU PARLEMENT Bills Privés. LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOI AUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres...

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

CONDITIONS DE LA VENTE

Les limites à bois ci-dessus décrites, suivant leur étendue donnée, plus ou moins, seront offertes en vente à une mise à prix à être déterminée le jour de la vente.

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

ATTENTION

Magasin de Chaussures. L. MENARD. A l'honneur d'annoncer au public qu'il transporte son établissement dans la maison en brique de Madame Lafortune...

PROVINCE DE QUEBEC

CHAMBRE DU PARLEMENT Bills Privés. LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOI AUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres...

PROVINCE DE QUEBEC

CHAMBRE DU PARLEMENT Bills Privés. LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOI AUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres...

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

CONDITIONS DE LA VENTE

Les limites à bois ci-dessus décrites, suivant leur étendue donnée, plus ou moins, seront offertes en vente à une mise à prix à être déterminée le jour de la vente.

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

ATTENTION

Magasin de Chaussures. L. MENARD. A l'honneur d'annoncer au public qu'il transporte son établissement dans la maison en brique de Madame Lafortune...

PROVINCE DE QUEBEC

CHAMBRE DU PARLEMENT Bills Privés. LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOI AUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres...

PROVINCE DE QUEBEC

CHAMBRE DU PARLEMENT Bills Privés. LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOI AUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres...

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

CONDITIONS DE LA VENTE

Les limites à bois ci-dessus décrites, suivant leur étendue donnée, plus ou moins, seront offertes en vente à une mise à prix à être déterminée le jour de la vente.

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

ASSUREZ-VOUS

STADACONA. COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE. DIRECTION DE MONTREAL: Thomas Wortman, Sec. Maurice Gauthier, Sec. C. D. Ferrault, Sec. Thomas Tiffin, Cor. Amable Judoin, Sec.

PROVINCE DE QUEBEC

CHAMBRE DU PARLEMENT Bills Privés. LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOI AUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres...

PROVINCE DE QUEBEC

CHAMBRE DU PARLEMENT Bills Privés. LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOI AUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres...

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

CONDITIONS DE LA VENTE

Les limites à bois ci-dessus décrites, suivant leur étendue donnée, plus ou moins, seront offertes en vente à une mise à prix à être déterminée le jour de la vente.

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

Compagnie d'Assurance

LA ROYALE CANADIENNE. Reclamations Reglees et soldees sous lo plus court délai. GARANTIES INCONTESTABLES.

CAPITAL, FONDS DISPONIBLES, PRES \$6,000,000 \$1,200,000

DIRECTEURS

J. F. SINCENNES, Directeur " La Banque du Peuple". JOHN OSTELL, Directeur " La Nouvelle Compagnie du Gaz". ANDREW WILSON, Directeur " La Nouvelle Compagnie du Gaz" et " La Compagnie des Chars Urbains". M. C. MULLARKY, Président " Le Crédit Foncier du Bas Canada". J. ROSAHE THIBAUDEAU, Directeur " La Banque Nationale".

OFFICIERS

President: J. F. SINCENNES. Vice-President: JOHN OSTELL. Gerant General: ALFRED PERRY. Secrétaire: ARTHUR GAGNON. Gerant de la Marine: CHS. G. FOOTER. Sous-Gerant: DAVID L. KIRBY.

Assure toute description de risques contre le feu, Cargaisons et Coques de la navigation intérieure; aussi Cargaisons océaniques et frets sur les steamers et vaisseaux à voile, de première classe.

Bureau principal: 160, rue St. Jacques, Montreal. CHARLES B. H. LEPROHON, Agent à Joliette.

BUREAU: COIN DES RUES ST. LOUIS & ST. JOSEPH. Joliette, 5 Mai 1875.

PROTECTION ABSOLUE

TRIOMPHE !!! TRIOMPHE !!!

La nouvelle machine améliorée (Babcock), dont le plan est ci-dessus, est le meilleur et le plus sûr extingueur du feu.

J. U. FOUCHER, Agent à Joliette.

HOTEL DUGAS

En face du Marche JOLIETTE. M. ABEL DUGAS vient d'ouvrir dans une des grandes maisons de M. Jos. Couture, en face du Marche, porte voisine du Bureau du Télégraphe.

UN HOTEL

fort recommandable AUX VOYAGEURS et au public par ses chambres nombreuses, ses tables bien servies, ses liqueurs variées et choisies.

Des chais à l'Hôtel Dugas, passage gratis. Bonnes voitures au besoin - Grandes Ecures. Joliette, le 1er Mai 1875.

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY

Les effets de la GOMME D'EPINETTE ROUGE dans les maladies des Pouxons et l'ASTHME, la BRONCHITE, etc., sont vraiment étonnants.

Henry R. Gray, Pharmacien, No. 144, rue St. Laurent, Montreal.

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

AGENCE DE BONAVENTURE

Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés. Portland West A, 134 " " "

AGENCE DE RIMOUSKI

Limite Masse, No. 1 Est, 16 milles carrés. Noigette, No. 2 14 " " "

Atelier Typographique DE LA "Gazette de Joliette."

ON EXECUTE A CE BUREAU

TOUTES SORTES D'IMPRIMES

TELS QUE CARTES D'AFFAIRES ET DE VISITES. LETTRES FEVERAIRES.

BLANCS DE COMPTES.

BILLETTS DE BANQUE.

CIRCULAIRES.

AFFICHES.

PROGRAMMES.

BLANCS POUR AVOCATS

ET POUR

NOTAIRES,

Etc, etc.

MM. les Greffiers ainsi que MM. les Secrétaires des Municipalités trouveront aussi toutes les formules de Blancs dont ils ont besoin

LE TOUT

IMPRIME SUR BON PAPIER

ET A DES

PRIX TRES REDUITS

BLANCS A VENDRE

A :

Bureau de la "Gazette"

POUR LES AVOCATS :

Blancs de Mémoire de Frais—Lettres d'avocats—Subpoenas Affidavits pour Saisie-Arret avant Jugement—Affidavits pour obtenir Jugement—Déclarations pour Saisie après Jugement—do avant Jugement—Déclarations sur compte et sur billet—Conclusions de déclaration hypothécaire—Oppositions—Comparution—Avis de Requêtes pour obtenir un Writ de Certiorari—Déclaration pour Saisie—Revendication et Affidavit—do pour Saisie-Gagerie.

POUR LES NOTAIRES :

Blancs de Billet, Obligations, Vente, Transport et Signification, Procurations.

POUR LES GREFFIERS DES MUNICIPALITES

Blancs de sommation simples, Tiers-Saisie après Jugement

POUR HUISSIERS :

Blancs de Procès-Verbaux de Susie,—Avis,—Vente.

POUR LES SEC. - TRESORIERES :

Rôles d' valuation, de Perception, Liste Alphabétique d' locuteurs, &c.

—DE PLUS —

Un grand nombre de Blancs d'Execution et autres pour les Cours de Circuit de Comté

Avis de deménagement

GAUCHER & TELMONSE

IMPORTATEURS

Ont transporté leurs Magasins, dans les nouvelles bâtisses.

Nos. 242 et 244, Rue St. PAUL

En Face de la Rue St. Vincent

et Nos. 197, 197 1/2 et 199

RUE DES COMMISSAIRES MONTREAL.

Où ils continueront le commerce D'Épicerie, Vins, Spiritueux, Provisions, Farines, Lard, Saïndoux.

Messieurs les Marchands, Hôtelliers et Boulangers de la ville et de la campagne, sont invités à venir visiter leur assortiment qui sera des plus considérables et à des prix très-bas.

NOUVELLE AGENCE.

Pierres Sepulcrales.

En s'adressant au Soussigné à Joliette, on pourra se procurer sous un court délai, des magnifiques Monuments en Marbre Italien ou Américain de toutes dimensions sur lesquels l'écriteur pourra faire poser une inscription de cent lettres sans charges extra. Les prix seront de 25 pour 100 plus bas qu'à aucune endroit, dans cette Province. Plus de 50 différents patrons peuvent être vus chez l'agent.

Conditions libérales. J. J. PROVOST, Agent—Joliette, Joliette, 2 Avril 1874.

A Vendre.

UN EMPLACEMENT situé sur la Rue St. Pierre, vis-à-vis la chapelle de Bonsecours, de 75 pieds de front sur 60 de profondeur avec deux maisons dessus construites.

Conditions faciles.

S'adresser à Joliette à CYRILLE AGÉ, Propriétaire. Joliette, 22 Juin 1875.

MANUFACTURE DE CHAUSSURES

DE JOLIETTE

RUE NOTRE DAME.

EDD. GUILBAULT, Propriétaire

Les marchands de la ville et de la campagne trouveront toujours à cet établissement un

ASSORTIMENT COMPLET DE CHAUSSURES

pour tous les goûts, tous les âges et toutes les conditions.

Vente en gros et en détail.

AU PLUS BAS PRIX. Joliette, avril 1874.

LA GAZETTE DE JOLIETTE.

JOURNAL POLITIQUE ET COMMERCIAL

publié par

A. FONTAINE.

Bureau:—Rue Notre-Dame JOLIETTE.

ABONNEMENTS

CANADA

Edition bi-hebdomadaire..... \$2 50 Une remise de 50 cts à ceux qui paient dans les 3 mois qui suivent la date de l'abonnement.

hebdomadaire (d'avance) 1 25

POUR LES ETATS-UNIS

Edition bi-hebdomadaire (un an) ... \$2 75 hebdomadaire..... 1 50

Les frais de poste sont compris dans les deux cas et sont invariablement payables d'avance.

ASSORTIMENT GENERAL

DE Groceries, Provisions, Liqueurs, &c.

Côté des Rues

N.-D. et St. Chs. BORROMÉE JOLIETTE

M. Chs. Guilbault informe ses amis et le public en général qu'il tiendra constamment un assortiment varié de groceries; BOISSONS

GROCERIES ET PROVISIONS, VAISSELLE, ETC., ETC.

Qu'il vendra au plus bas prix en gros et en détail.

—DE PLUS —

M. GUILBAULT ajoutera bientôt à son établissement un assortiment complet de terronniers et quincailleries, ce qui le mettra en mesure de répondre à tous les besoins.

Comme par le passé M. GUILBAULT continuera à payer le plus haut prix pour tous les grains, Cultivateurs, profiter de l'avantage en venant faire vos affaires chez M. GUILBAULT.

Côté des Rues

D. & ST. CHS. BORROMÉE JOLIETTE.

CHS. GUILBAULT

JULIUS FERSCHKE, Manchonnier & Chapelier.

Informe le public qu'il a constamment en main un assortiment considérable d'OUVRAGES en PELLETIERES, tels que,

MANCHONS, VICTORINES, CAPOTES, PAR-DESSUS.

—AUSSI —

Casques pour Messieurs Dames.

Le tout fait avec les meilleurs Pelletieries du Canada et de l'étranger.

M. FERSCHKE exécute avec promptitude toutes les commandes qu'on lui fait, et répare les vieux articles en pelletterie.

M. FERSCHKE annonce de plus qu'il paiera le plus haut prix pour toute espèce de pelletterie qu'on lui apportera.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!

J. FERSCHKE a actuellement en magasin le plus grand assortiment de chapeaux de feutre, de soie, de paille, pour hommes et enfants, qu'il y ait dans les environs et qu'il vendra

EN GROS EN DETAIL AUX PRIX LES PLUS REDUITS.

Joliette, 9 Octobre 1873.

Tableau de l'arrivée et départ des mailles du District de Joliette et autres endroits voisins

MILLES QUOTIDIENNES.

ARRIVEE 1 Maille pour Montréal, arrêtant à St. Paul, L'Assomption et St. Paul d'Hiernette..... 2 P. M.

1 A. M. 2 Maille pour Rawdon, arrêtant à St. Jean et Montcalm..... 1 P. M.

0 30 A. M. 3 Maille pour d'Alfred, arrêtant à Kildare..... 1 P. M.

Mail. 4 Maille pour St. Félix de Valois, arrêtant à St. Thomas et St. Elizabeth..... 8 A. M.

0 30 P. M. MILLES TRI-HEBDOMADAIRES.

1 Maille de Ste. Elizabeth à Berthier tous les lundis, mercredis et vendredis, aller et retour..... 6 A. M.

11 A. M. 2 Maille de St. Félix à St. Jean de Matha, tous les lundis, mercredis et vendredis..... 8 A. M.

P. 3 Maille de Bienheureux Alphonse de Rodriguez à Kildare, tous les lundis, mercredis et vendredis..... 8 A. M.

2 Maille de d'Alfred à St. Beatrix tous les mardis et samedis.

MILLE BI-HEBDOMADAIRE.

1 Maille de St. Théodore de Chertsey à Rawdon, arrêtant à Chertsey tous les mercredis et samedis.....

MILLES HEBDOMADAIRES.

1 Maille partant le mardi matin de St. Jean de Matha pour St. Emmele de l'In. St. Zénon et St. Michel des Saints, revenant à St. Jean de Matha le 1<sup>er</sup> jeudi après-midi.....

2 Maille de B. Alphonse de Rodriguez à St. Côme, tous les samedis.....

MILLES QUOTIDIENNES.

pour l'Épiphanie, St. Jacques, St. Alexis, St. Julienne, revenant par St. Esprit et St. Roch..... 8 30 P. M.

1 A. M. St. Sulpice, Lavallée, Lacombe et Berthier..... 7 00 P. M.

2 P. M. Recoligny..... 4 00 A. M.



Dr. LAURIER & FILS

Pharmacie de Famille, (En face de l'Eglise)

Ces messieurs invitent respectueusement les médecins à visiter leur établissement, leurs ordres et prescriptions seront attentivement remplis et ponctuellement expédiés. Les mères de famille y trouveront tous les remèdes utiles et employés pour l'usage des enfants. Des teintures de toutes couleurs y sont détaillées, avec les plus amples renseignements. On y vend en gros et en détail des graines de jardins des premières maisons, avec garantie.

UNE PARFUMERIE des mieux assorties est attachée à l'établissement et l'on y détaille à des prix modérés, tous les articles de toilette du meilleur goût.

ON Y VEND aussi du soda et du gingembre et l'on y tient un dépôt du Gidre si renommé de monsieur CHRISTIN, pour les ventes en gros et en détail.

Le Dr. LAURIER se fait fort, appuyé par des succès incontestables, de guérir les personnes affectées de cancers, de chancre et autres affections de ce genre, au moyen d'emplâtres qui ne laissent aucune difformité ni même de cicatrice.

Venez le consulter Joliette, 1 avril 1874

BOIS DE SCIAGE

500,000 Pieds de Bois à Vendre

PAR LA

CIE. A BOIS DE JOLIETTE

CONSISTANT EN :

PLANCHES DE 1 POUCE

MADRIERS DE 2 POUCES.

MADRIERS DE 3 POUCES

EN PINS ET EN ÉPINETTE

ENVIRON

100,000 LATTES,

ET UNE GRANDE QUANTITE DE

BOIS DE CHARPENTE

LA COMPAGNIE A BOIS DE JOLIETTE profite de cette occasion pour annoncer au public qu'elle vient de placer dans sa grande Scierie des machines pour

Planer, mortaiser et embouvetter.

Et qu'elle pourra livrer tous les bois entièrement préparés pour la construction.

Joliette, Avril 1874

MEUBLES! MEUBLES!

A BON MARCHÉ

C. CAPISTRAN

(Autrefois facteur de moulins à battre)

Informe ses amis et le public qu'il tient maintenant un magnifique assortiment de toutes sortes de meubles de ménage avec les plus beaux bois du pays. Il a constamment chez lui, des canapettes, tables, chaises, sofas, chiffonniers, etc., etc., etc.

M. C. Capistran est toujours prêt à faire des cercueils extra sous le plus court délai possible.

Il se charge aussi de toute réparation aux vieux meubles qu'il a l'art de remettre à neuf.

A BAS PRIX—TELLE EST SA DEVISE

RUEST-VIATEUR

JOLIETTE.

19 nov. 1872.

Hotel Richelieu

MONTREAL.

Cet HOTEL si favorablement connu sous la direction du personnel propriétaire a été amplifié et agrandi de 40 chambres à coucher, une salle de billard, un Bureau de Télégraphie et un restaurant servi à toute heure.

Un grand nombre de voyageurs et des Bateaux à Vapeur.

INDOIRE B. DUROCHER, Propriétaire.

Montreal, 22 Avril 1875.

MAISON JOLIETTE

COIN DES RUES

ST. PAUL & NOTRE DAME

(En Face du Marché)

A L'ENSEIGNE DE LA

BOULE BARREE.

MM CORNELLIER & CIE, tout en remerciant le public de Joliette et ses environs de l'encouragement qu'ils ont reçu, ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont considérablement augmenté leur STOCK de marchandises d'automne, consistant en assortiment complet de

Marchandises de Gout et d'Étape

Nous attirons spécialement l'attention des Messieurs et Dames de la Ville et de la campagne sur la valeur de l'assortiment complet de tous les départements.

Assortiment complet de Marchandises de GOUT pour HABITS.

Assortiment complet de SOIES NOIRES et de COULEURS.

Assortiment complet de COUVERTURES et de FLANELLES.

Assortiment complet de Coton imprimé et de fantaisie

Assortiment complet de Gants et de Bonneterie.

Assortiment complet de Rubans, Velours et Garnitures.

Assortiment complet de Rideaux en Damas et Dentelle.

Assortiment complet de Toiles à table, Serviettes et Nappe.

Assortiment complet de Mercerie et de petites marchandises.

Assortiment complet de Coton Gris et de Drap de Lit.

Assortiment complet de Coutil et de Toile de Lit.

Un assortiment complet et très bien choisi de Châles de toutes sortes.

AVIS SPECIAL.

AUX MM. DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE.

Un tailleur de première classe est attaché à notre établissement, et toute personne qui achète pour habille à la MAISON JOLIETTE aura ses marchandises taillées gratis.

Notre Stock de Draps Beavers Président et Etolles de Gout incomparable et très bien choisi, mérite d'attirer l'attention.

Nous montrons un assortiment complet de nouveaux Tweeds Canadiens, Draps double largeur de Venise, Devons et Doekskins.

Prix et Termes Libéraux.

CORNELLIER & CIE.

Joliette, 9 Octobre 1874

ATELIER DE PIERRES ET DE MARBRE

DE LA PUISSANCE

65 A 69 ET 72 RUE BLEURY.

MONTREAL.

H. L. GODFRAY.

MARBRE POUR MONUMENTS, TOMBS, MORTUAIRES.

MANTEAUX DE CHEMINÉES, ET POUR MEUBLES.

Et toute espèce d'ouvrages de Marbre et de Pierres pour les Cimetières.

Dessins envoyés sur application. —an.

23 Févr. 1875

Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE

D J C NADA.

CAPCTAL..... \$1,000,000

Bureau:—245, Rue St. Jacques

MONTREAL

Président: Col. A. C. DELOTBINIÈRE

HARWOOD, D. A. G.

Vice-Président: Wm. ANGUS, Ecr.

DIRECTEUR-GERANT ET SECRÉTAIRE: EDWARD H. GOFF, Ecr.

DIRECTEURS:

Col. A. C. DeLothinière Harwood, Montreal

Rev. P. LeBlanc (évêque) Montreal.

A. Desjardins, Ecr., Montreal.

Wm. Angus, Ecr., Montreal.

Président, Compagnie de Papier du Can J. B. Pouliot, Ecr., N. P., Rivière du Loup

L. Mollure, Ecr., M. P. P., St. Jean.

Président de la Banque de St. Jean.

G. Baby, Ecr., M. P., Joliette.

Thos. Logan, Ecr., Sherbrooke.

Edouard H. Goff, Ecr., Montreal.

Arthur Dansereau, Ecr., Montreal.

Editeur de la Minerve.

Col. A. A. Stevenson, Montreal.

T. H. Mahoney, Ecr., Québec.

L. B. A. Charbois, Ecr., Laprairie.

Chs. Frs. Poinchaud, Ecr., M. D., Varennes

L. H. Blais, Ecr., Montagny.

Cette Compagnie est organisée pour le but exprès d'assurer les propriétés des Cultivateurs et les résidences privées, et les Directeurs sont décidés à limiter strictement ses opérations à cette branche d'affaires, évitant ainsi les lourdes pertes des grands incendies et les risques hasardeux.

Un arrangement donné à la Compagnie le bénéfice de renouvellement et d'affaires ici pour le compte de la Compagnie Agricole de Watertown, N.-Y., ce qui met du même coup la Compagnie en possession d'un fort considérable très avantageux.

Montreal, 20 Avril 1874